

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 29/09/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110923-55822-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 septembre 2011

**PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE PORTAIL
DU CHÂTEAU DE LA MADELEINE À CHEVREUSE**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, articles L et R 333-1 et suivants,

Vu les courriers du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse du 13 avril 2011 sollicitant des subventions départementales au titre de son programme principal 2011 et pour la réalisation d'un nouveau portail au Château de la Madeleine,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil général attribuant des subventions pour la Maison du Parc,

Vu la délibération du Conseil général des Yvelines du 8 juillet 2011 approuvant le projet d'avenant n° 1 au Contrat du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse 2007-2013 portant sur la période 2011-2013 et décidant d'attribuer au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse une subvention d'investissement d'un montant maximal de 422 617 € et une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 75 470 € au titre de son programme principal 2011,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 9 avril 2010 relative à la mise à disposition du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse de locaux et la convention de mise à disposition de locaux appartenant au Domaine public départemental sur le site du château de Chevreuse signée le 26 avril 2010,

Vu le courrier du 22 juillet 2011 du Président du Conseil Général au Président du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse,

Vu le rapport du Président du Conseil Général,

Sa Commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales entendue,

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux appartenant au domaine public départemental sur le site du château de Chevreuse annexé à la présente délibération.

Décide d'attribuer au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 27 250 € pour la rénovation du portail au château de la Madeleine à Chevreuse (opération n° 677 du PNR).

Les crédits correspondants sont et seront inscrits au chapitre 204 article 20418 du budget départemental, exercices 2011 et suivants.

Autorise le Président du Conseil Général à signer les actes relatifs à l'application de cette délibération.